

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE**Séance en date du jeudi 14 mars 2019****Sous la présidence de Mme le Doyen Nathalie Albert-Moretti****CONSEIL PLENIER****Présents :**

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : Mme Nathalie Albert-Moretti – Mme Patricia Brillet-Coutelle – Mme Véronique des Garets - M. Pascal Favard – M. Pierre-Yves Monjal - Mme Olivia Sabard - M. Hadi Slim.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : Mme Isabelle La Jeunesse - Mme Isabelle Calmé - Mme Christine Fauvelle-Aymar – M. Mickaël David – Mme Marie-Laure Gély - M. Franck Pillier – Mme Charlotte Leforestier - M. Audric Vitiello – Mme Véronique Tellier-Cayrol.

Elues collège des BIATSS : Mme Aurélie Gérard-Manceau - Mme Carole Le Brun.

Elus étudiants : M. Mehdi Hemouda—Medini - Mme Lucile Mulot – M. Paul Cadiou – M. Enzo Monteiro-Braga – Mme Adèle Goumon - Mme Aurélie Guerrier Léandri – Mme Marie Frech.

Personnalités extérieures : /

Procurations :

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : Mme Nathalie Albert-Moretti - M. Alain Bousquet a donné procuration à M. Pascal Favard –a donné procuration à Mme Olivia Sabard.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : a donné procuration à Mme Véronique des Garets –a donné procuration à Mme Patricia Coutelle-Brillet.

Elue collège des BIATSS : /

Elus étudiants : M. Johan Boc a donné procuration à Mme Aurélie Guerrier—Léandri – Mme Sophie Brikaline a donné procuration à Mme Aurélie Guerrier

Personnalités extérieures : M. Thibault Coulon a donné procuration à Mme Nathalie Albert-Moretti.

Excusé(e)s : Mme Catherine de Colbert

Participaient à titre consultatif :

M. Éric Blin – Mme Christine Inchauspé.

1. Approbation du PV du 24.01.2019

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations générales

Mme le Doyen se félicite cette année encore du succès remporté par la Journée Portes Ouvertes et tient à remercier l'ensemble des participants et M. Éric Blin en tant qu'organisateur.

Un point PARCOURSUP est également présenté au Conseil et un rappel du calendrier à suivre est fait.

Mme Christine Fauvelle-Aymar présente un point des vœux émis par les lycéens. Une augmentation des vœux en Droit est constatée, en Géographie et en Economie. Elle indique qu'il est difficile d'analyser les chiffres de la licence de Gestion, cette dernière ayant vu sa présentation sur PARCOURSUP modifiée cette année (3 entrées, 1 par parcours).

3. Modification de maquettes de formation

Mme Christine Fauvelle Aymar assure la présentation des demandes de modifications (cf. tableau en PJ).

L'ensemble des demandes de modification est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Calendrier 2019-2020

Mme Marie-Laure Gély intervient auprès des étudiants pour rappeler que les examens ne doivent pas être confondus avec les partiels qui seront nécessairement placés avant la période d'examens. **Mme Patricia Coutelle** intervient pour indiquer que la période de stage des L1 Parcours entreprise allant jusqu'au 15.06, il sera nécessaire d'en tenir compte dans la programmation de la 2nde Session. **Mme le Doyen** lui répond que ces étudiants devront prévoir des autorisations d'absence auprès de leur entreprise d'accueil.

Le calendrier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Commissions d'Examen des Vœux PARCOURSUP

Mme le Doyen présente les différentes commissions d'examen des vœux PARCOURSUP 2018-2019 et souligne que seule la Géographie n'a pas souhaité en réunir.

Mme La Jeunesse intervient pour préciser que l'ensemble des lycéens désireux de rejoindre la licence de Géographie pourra le faire.

M. Pascal Favard informe le Conseil que les engagements pris par la Présidence n'ont pas été respectés sur les effectifs de la licence d'Economie, passant de 200 à 225 étudiants. **Mme le Doyen** précise que la licence de Gestion est aussi concernée et que cela fait suite aux négociations entre le rectorat et l'Université. **Mme Patricia Coutelle** fait part de son désaccord.

La composition des Commissions est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Questions diverses

Mme Isabelle La Jeunesse interroge Mme le Doyen sur la campagne de recrutement des ATER et le remplacement de M. Alain Dutour. Il lui est répondu que cela devra être prévu pour la rentrée 2019-2020.

Une lettre ouverte de positionnement collectif est présentée par **Mme Isabelle La Jeunesse** au sujet de PARM. Il s'agit de demander à ce que soient davantage associés les enseignants chercheurs sur ce projet et le souhait de protéger leur statut. **Mme Marie-Laure Gély** intervient pour rappeler qu'une réunion de présentation a eu lieu à la Faculté et que c'est auprès des porteuses du projet que les inquiétudes doivent être relayées. **Mme le Doyen** rappelle que l'ensemble des personnels avait été convié par Mme Cécile Goï et Mme Sandrine Ferré et que des échanges ont eu lieu entre elles et les différentes sections représentées. Elle précise qu'il lui semble difficile de mettre en cause un projet lorsque l'on n'a pas assisté aux réunions organisées. Elle invite les enseignants à participer aux échanges et à poser leurs questions, mais aussi à prendre part à la journée Educ'à Tours organisée le 29.03.2019. **Mme le Doyen** informe les membres du Conseil qu'elle demandera le dossier de présentation PARM à Mme la Vice-Présidente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Tours, le 29.05.2019

Le Doyen,

Nathalie Albert-Moretti.



ANNEXE AU DOSSIER D'HABILITATION DU MASTER ECONOMIE INTERNATIONALE: MODALITÉS DE COOPÉRATION DES UNIVERSITÉS D'ORLÉANS ET DE TOURS, COHABILITÉES POUR ORGANISER LE MASTER ECONOMIE INTERNATIONALE

Entre l'Université de Tours

Dont le siège social est situé au 60 rue du Plat d'Étain – 37000 Tours

Représentée par Monsieur le Président Philippe Vendrix, dûment qualifié pour signer la présente convention,

Et l'Université d'Orléans

Dont le siège est fixé à Château de la Source - Avenue du Parc Floral - BP 6749 - 45067 Orléans Cedex 2

Représentée par Monsieur le Président Ary Bruand, dûment qualifié pour signer la présente convention.

Il est convenu :

Les Universités d'Orléans et de Tours organiseront les deux années de Master Economie Internationale (Master of International Economics) selon les dispositions suivantes :

1/ La direction du diplôme est partagée entre deux enseignants l'un de l'Université de d'Orléans et l'autre de l'Université de Tours.

2/ Les enseignements se dérouleront la première année (M1) à Orléans, la deuxième année (M2) à Tours.

3/ Les dossiers de demande d'inscription en M1 sont examinés et la procédure de sélection est gérée par une commission des études présidée par les deux responsables du diplôme. L'examen de candidature à l'entrée en M2 selon les modalités habituelles en vigueur (VAP et dossier des étudiants internationaux non titulaires d'un diplôme français (hors convention-échange)) se fait par une commission présidée par les deux responsables du diplôme.

4/ Les enseignements sont divisés en deux parties : une partie est délivrée par les enseignants-chercheurs (EC) des deux universités et l'autre fait intervenir des professionnels extérieurs ou des intervenants étrangers.

5/ Pour des raisons pédagogiques exposées dans le dossier d'habilitation, le nombre d'heures en présentiel, en première année à Orléans, est plus important que celui effectué en deuxième année à Tours. En particulier, la 2ème année de Master à l'université de Tours est concentrée sur 4 mois (Septembre - Décembre). Toutefois, par principe, les deux universités se partagent l'ensemble des coûts et des recettes liés aux deux années de formation.

6/ Le budget du Master est établi dans sa globalité (sur les deux années pris ensemble) avec les principes suivants :

1. d'une part, les recettes de chacune des universités sont recensées et agglomérées : inscriptions, contrat de professionnalisation, apprentis, taxe d'apprentissage si celle-ci est fléchée,
2. d'autre part, les dépenses de chacune des universités sont recensées et agglomérées : coûts du matériel, déplacements
3. enfin, l'ensemble est partagé à parts égales entre les deux universités et celle qui aura déboursé le moins reversera le complément à l'autre

Un bilan intermédiaire est établi par année civile sur les éléments prévus ci-dessus par chacune des deux universités et celles-ci s'engagent à transmettre pour consolidation son bilan à l'autre.

C'est au terme des deux années de master 1 et 2 (1^{er} trimestre 2021 et 1^{er} trimestre 2023) que le bilan terminal sera consolidé entre les deux Universités et les éventuels reversements effectués.

7/ En ce qui concerne les vacataires, ceux concernant le M1 sont traités par Orléans, ceux concernant le M2 sont traités par Tours. L'ensemble des coûts respectifs entre dans le budget global vu dans la disposition 6.

8) L'enseignement d'un Enseignant-Chercheur (EC) peut être donné à Tours ou à Orléans selon les besoins de la maquette du Master. Cet enseignement entre dans le service d'enseignement annuel de l'EC. Les deux universités contribuent à parts égales au financement de l'enseignement figurant dans le service des EC selon les principes vus dans la disposition 6.

9/ Au deuxième semestre de la deuxième année du Master, les étudiants souhaitant continuer dans la voie recherche se verront proposer par l'Université d'Orléans une série de cours communs à d'autres masters, sans impact financier pour l'Université de Tours.

10/ Les inscriptions administratives pour l'année de Master 1 sont gérés par l'Université d'Orléans et celles pour le master 2 par l'Université de Tours. Si le nombre d'inscrits en M2 est différent de celui de la M1, un reversement entre universités sera réalisé dans le respect de la disposition 6.

11/ Les inscriptions pédagogiques et autres droits d'accès à la bibliothèque ou aux autres services proposés sont également gérées par chaque université en charge de son année de formation.

12/ Le dossier d'habilitation tient lieu de convention entre les deux partenaires.

13/ La présente convention est établie pour la période d'accréditation 2018-2022.

Fait à

Fait à

Le Président de l'Université de Tours

Le Président de l'Université d'Orléans

Philippe Vendrix

Ary Bruand

Composition de la commission d'Examen des vœux

Année universitaire 2018-2019

U.F.R. Droit, Economie et Sciences sociales

Mention DROIT

Parcours Droit :

Président : Benjamin Lavergne

Membres : Marie-Laure Gély - Claude Ophèle-Rossetto - Christine Fauvelle-Aymar - Carole Le Brun

Parcours Droit Français-Droit Allemand :

Présidente : Anne Jeannot

Membres : Benjamin Lavergne - Pierre-Yves Monjal - Emmanuel Thibault

Mention ECONOMIE :

Président : Pascal Favard

Membres : Franck Piller - Julie Scholler - Carole Le Brun

Mention GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT :

Président :

Membres :

Mention GESTION :

Présidente : Patricia Coutelle

Membres parcours Sciences de gestion - Management international - Expérience en entreprise et Gestion Sanitaire et Sociale :

Mickaël David - Anna Desmurs - Typhaine Lebegue - Elise Bonneveux - Arnaud Rivière - Jean-Philippe Lafontaine - Laura Hervet

Fait à Tours, le
Pour le Président de l'Université et par
délégation,
la Vice-Présidente en charge de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire.

Cécile GOÏ

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
D 1		M 1		V 1		D 1		M 1		S 1		D 1		M 1		V 1		L 1	
L 2		M 2	4	D 2		L 2		J 2	Fermeture	D 2		L 2		L 2		S 2		M 2	
M 3	Semaine de Pré Rentrée	J 3		D 3		M 3		V 3		M 3		M 3		V 3		D 3		M 3	
M 4		V 4		L 4		M 4	12	S 4		M 4		M 4	7	S 4		D 4		M 4	
J 5		S 5		M 5		J 5	exam CERCIP	D 5		M 5	4	J 5		D 5		M 5		M 5	
V 6		D 6		M 6	8	V 6		L 6		J 6	4	V 6		L 6		M 6		M 6	
S 7		L 7		J 7		S 7		M 7		V 7		S 7		M 7		J 7		D 7	
D 8		M 8		V 8		D 8		M 8	Examens	S 8		D 8		M 8		V 8		L 8	
L 9		M 9	5	S 9		L 9		J 9		D 9		L 9		J 9	12	S 9		M 9	
M 10	début des cours 1	J 10		D 10		M 10		V 10		M 10		M 10	8	V 10	exam CERCIP	S 9		M 9	
M 11		V 11		L 11		M 11		S 11		M 11		M 11	8	S 11		L 10		M 10	Secunde session
J 12		S 12		M 12		J 12		D 12		M 12	5	J 12		D 12		M 12		V 12	
V 13		D 13		M 13	9	V 13		L 13		J 13		V 13		L 13		M 13		S 13	
S 14		L 14		J 14		S 14		M 14		V 14		S 14		M 14		V 14		D 14	
D 15		M 15		V 15		D 15		M 15	1	S 15		D 15		M 15		V 15		L 15	
L 16		M 16	6	S 16		L 16		J 16		D 16		L 16		J 16		S 16		M 16	
M 17		J 17		D 17		M 17		V 17		M 17		M 17	9	V 17		D 17		M 17	Secunde session
M 18	2	V 18		L 18		J 18	Examens	S 18		M 18	6	J 18		D 18		M 18		J 18	
J 19	début CERCIP	S 19		M 19		V 19		D 19		M 19		V 19		L 19		M 19		S 19	
V 20		D 20		J 20	10	S 20		M 20	2	V 20		S 20		D 20		M 20		D 20	
S 21		L 21		M 21		D 21		J 21		S 21		V 21		M 21		V 21		S 21	
D 22		M 22		V 22		L 22		M 22		D 22		S 22		M 22		D 22		L 22	
L 23		M 23	7	S 23		L 23		J 23	début CERCIP	D 23		L 23		J 23		S 23		M 23	
M 24	3	J 24		D 24		M 24		V 24		L 24		M 24	10	V 24		D 24		M 24	Secunde session
M 25		V 25		L 25		J 25		S 25		M 25		M 25		S 25		L 25		J 25	
J 26		S 26		M 26		V 26		D 26		M 26		J 26		D 26		M 26		V 26	
V 27		D 27		J 27		L 27		M 27		V 27		V 27		L 27		M 27		S 27	
S 28		L 28		M 28	11	S 28		J 28		D 28		S 28		M 28		V 28		D 28	
D 29		M 29		V 29		L 29		M 29	3	S 29		D 29		M 29		V 29		L 29	
L 30		M 30	Congés	S 30		J 30		V 30		D 30		L 30		M 30		S 30		M 30	
		J 31				M 31		V 31		L 31		M 31		D 31		S 31		M 30	

